



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 12367

Texte de la question

M Rudy Salles attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le déroulement des carrières du personnel de direction de la fonction publique hospitalière. En effet, depuis un certain temps, a été annoncé un projet de décret portant réforme du décret n° 80-723 du 1er octobre 1980 relatif à la nomination et à l'avancement du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 concernant la fonction publique hospitalière. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement du projet de décret, ainsi que les délais dans lesquels va s'ouvrir la nécessaire consultation des organisations syndicales pour la mise en place de ce statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de décret cité par l'honorable parlementaire sera, après consultation des organisations syndicales et du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, soumis à l'avis du Conseil d'état. Ce nouveau statut répond aux exigences de modernisation de la fonction et établit une reconnaissance des nouvelles responsabilités des directeurs d'établissements sociaux publics.

Données clés

Auteur : [M. Salles Rudy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12367

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2004